

V I S A S :

**SECRET** N° 75/46 /MTPSI-DGT-DCGPCE  
portant intégration et nomination de Monsieur  
VOUNDA François, dans les cadres de la caté-  
gorie A Hiérarchie I des S.A.F.

MTPSI-

D.F.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES  
MINISTRES,

- C.F.
- (/u la Constitution du 24 Juin 1973 ;
  - (/u la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
  - (/u l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
  - (/u le décret 62/130/MF du 5 Septembre 1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires ;
  - (/u le décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
  - (/u le décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
  - (/u le décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3 Février 1962 susvisée
  - (/u le décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
  - (/u le décret 62/426/FP du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF, notamment en son article 12 ;
  - (/u le décret 63/81/FP du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment ses articles 7 et 8 ;
  - (/u le décret 67/50/FP du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégration, reconstitutions de carrière et reclassements (notamment en son article 1er paragraphe 2) ;
  - (/u le décret 75/20 du 8 Janv. 1975 nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
  - (/u le décret 75/21 du 9 Janv. 1975 fixant la composition des Membres du Conseil des Ministres ;
  - (/u le décret 74/229/MJT.DGT.DCGPCE du 10 Juin 1974 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et diplômés de Grandes Ecoles, Instituts d'Enseignement Supérieur et Commercial ;
  - (/u le Protocole d'accord sur l'équivalence des diplômes signé le 5 Août 1970 entre la République Populaire du Congo et l'U.R.S.S. ;
  - (/u la lettre n° 000859/MC.CAB du 7 Septembre 1974 .

.../...

DECRETE :

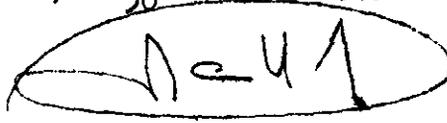
ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du Protocole d'Accord signé le 5 août 1970 et du décret n°74-229 du 20 juin 1974 susvisés, M. VOUNDA François, né le 20 février 1948 à Kingoma (Madingou), titulaire du diplôme de l'Institut d'Economie Nationale de Moscou du nom de PLEKHANOV (URSS) - (Spécialité : Economie du Commerce), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services administratifs et financiers (SAF) (Administration Générale) et nommé Administrateur de 2° échelon, /indice 840 - ACC et RSMC = néant.

Stagiaire

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet pour compter du 2 septembre 1974, date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, LE 30 JANVIER 1975

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres :  
Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, chargé de l'Industrie,

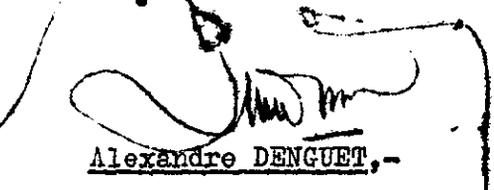


Henri LOPES,-

Le Ministre des Finances,



Saturnin OKABE,-



Alexandre DENGUET,-

- AMPLIATIONS :
- JORPC 1
  - DGT.DCGPCE 5
  - DGT.BST 1
  - D.F. 5
  - C.F. 1
  - Mini./Commerce 2
  - Dir/ Commerce 2
  - Intéressé 1
  - Dossier 3
  - SGCM-DC 3